

# Politique de responsabilité sociale de l'entreprise

Essor Environnement

## POURQUOI UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE?

---

Pour l'état québécois, le développement durable s'entend par un « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs besoins. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* »<sup>1</sup>.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'appuie sur ce principe, mais s'applique à l'échelle de l'entreprise. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) donne la définition de la RSE suivante<sup>2</sup> :

*« ...la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».*

Pour notre entreprise, la RSE est une prémisses essentielle à une adéquate gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le développement durable s'inscrit au cœur même de la mission d'Essor Environnement :

***La mission que se donne Essor environnement est d'offrir des solutions optimales en matière de gestion environnementale à sa clientèle, tout en considérant à la fois les éléments sociaux et économiques, ainsi que le maintien de la biodiversité et de la qualité de l'environnement.***

La présente politique est conséquemment mise en œuvre dans le but de préciser les actions concrètes déployées par notre entreprise et ses employées, afin d'assurer une adéquate application du développement durable au sein de toutes ses activités. Celle-ci s'adresse tout autant aux dirigeants, aux administrateurs qu'aux employés de l'entreprise.

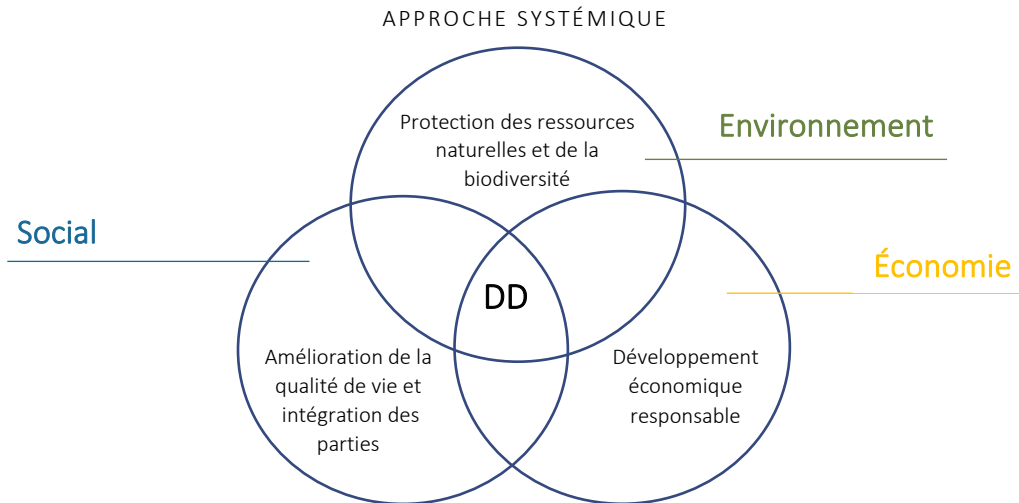
---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. (2019). *À propos du développement durable*. Récupéré de <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

<sup>2</sup> ISO. (2020). *Responsabilité sociétale – Découvrir ISO 26 000*. Récupéré de <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100258.html>

### Le développement durable

Les objectifs du principe du développement durable sont définis par le Gouvernement du Québec par la combinaison du maintien de l'intégrité de l'environnement, en intégrant l'application du principe d'équité entre les individus et les communautés, et en assurant le développement d'une économie prospère. Notre politique de développement durable est donc inspirée des principes de gestion présentés par la *Loi sur le développement durable*<sup>3</sup>.



### La responsabilisation

Afin d'assurer le maintien et préférablement l'amélioration de la qualité de l'environnement, il est un devoir pour la société de poser des actions responsables afin de réduire les effets des changements climatiques et d'assurer un développement durable. Repenser les manières de faire, l'aménagement du territoire, la modification et l'adaptation de l'économie sont des actions qui se présentent comme étant capitales afin d'assurer un adéquat développement de la société.

Essor Environnement désire constituer une organisation responsable qui prend des décisions, qui pose des diagnostics et qui émet des recommandations justes et à la lumière de l'état de la situation environnementale et de la réalité de l'état des écosystèmes, mais également en fonction de la santé et du bien-être des individus. Nous sommes responsables de nos actions, de la qualité des livrables déposés qui influenceront de manière directe ou indirecte les comportements à l'égard de l'environnement.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec. (2006). *Loi sur le développement durable* D-8.1.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>

## LES ENGAGEMENTS QUE PREND ESSOR ENVIRONNEMENT

---

Dans le but d'assurer l'implantation de pratiques et d'actions responsables au sein de l'entreprise et de son équipe, la section suivante présente les objectifs et les engagements d'Essor Environnement en matière de développement durable.

### **Assurer la protection de l'environnement**

Puisque la protection de l'environnement représente le fondement même de nos activités, notre équipe s'engage à développer des projets et à offrir des solutions à sa clientèle permettant de protéger la biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles. Pour ce faire, il est nécessaire de proposer des projets et des solutions durables qui permettent d'intégrer et de mobiliser les communautés afin d'assurer une pérennité de la qualité de l'environnement.

### **Approvisionnement responsable**

Les achats réalisés par l'administration et ses employés doivent favoriser la sélection de fournisseurs responsables, puis prioriser l'achat local. Il est également nécessaire de procéder à l'achat de produits recyclés ou réusinés avant tout autre produit, ainsi que d'encourager l'utilisation de produits et services provenant d'une économie circulaire.

### **Réduction de l'empreinte écologique**

À dessein de lutter contre les changements climatiques, de réduire la consommation énergétique et d'énergie fossile, afin ainsi d'assurer la protection de l'environnement et de la qualité de vie des êtres humains, Essor Environnement encourage l'application des mesures suivantes :

- Favoriser le covoiturage et l'utilisation des transports en commun;
- Encourager nos clients et partenaires à développer des projets réduisant l'empreinte écologique;
- Réduire au maximum l'utilisation de papier et lorsque nécessaire, favoriser l'utilisation de papier recyclé;
- Éviter l'utilisation des matières plastiques;
- Assurer le recyclage des fournitures désuétées et le recyclage des cartouches d'encre;
- Réduire les GES émis en minimisant les déplacements en voiture par l'implantation de télétravail et de webconférences;
- En appliquant des pratiques d'économie d'énergie.

### **Implication des communautés locales**

Chez Essor Environnement, nous croyons que l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans le développement de projets liés à l'environnement, qu'ils soient mis en œuvre par des organisations publiques ou privées, est fondamental afin de développer des actions durables pour la protection de la qualité de l'environnement et pour le maintien de la qualité de vie des individus. Ceci est donc la raison pour laquelle notre entreprise s'engage à :

- Proposer l'intégration d'une approche participative;
- Proposer l'intégration des parties prenantes et des parties intéressées;
- Mettre une emphase particulière sur les activités permettant l'intégration des perceptions, des besoins et des actions réalisées par les parties prenantes et les parties intéressées.
- Assurer la plus grande transparence dans la présentation des projets environnementaux;
- Réduire les impacts sociaux;
- Effectuer du transfert de connaissances, s'engager dans l'information et la sensibilisation (assurer la diffusion de l'information, octroyer des formations et donner des conférences, infolettre, etc.);
- Développer des projets qui favorisent l'autonomisation communautaire.

### **Équité, intégration et accomplissement des employés**

Essor Environnement désire offrir un cadre de travail invitant et toujours, et sans équivoque, équitable pour ses employés. L'équité représente le droit de tout individu d'être considéré comme tout autre individu indépendamment de leur âge, leur sexe, leur langue, leur religion, leur opinion, leur handicap, etc., et cette notion est capitale et prioritaire au sein de nos valeurs. Les postes, qu'ils représentent des emplois à temps plein, à temps partiel ou encore à contrat, doivent être comblés de manière équitable et sans ambivalence. Pour ce faire notre entreprise s'engage à offrir en tout temps une équité salariale et sociale à nos employés et collègues, ainsi que d'encourager la diversité culturelle au sein de notre équipe :

- Offrir un minimum de 1% du montant des salaires annuels en formation continue permettant ainsi le développement des habiletés et des compétences des employés selon les besoins respectifs, l'épanouissement personnel et le bien-être;
- Offrir un environnement de travail stimulant, calme et respectueux;
- Développer une politique d'embauche équitable;
- Assurer l'équité salariale et développer des échelles salariales compétitives au marché.

Essor Environnement s'engage également à favoriser le développement de partenariats avec des organisations publiques ou privées présentant également des valeurs et des engagements harmonisés à cette présente politique.